

# PROCEDURE DOSSIER D'INSCRIPTION TISF

**RENTREE Décembre 2021,**  
sous réserve du nombre de candidats

Ce document décrit la procédure d'**inscription à la formation DETISF** à l'IRTS – Montpellier.

**Contacts** : DETISF (Devis, Sélection) Florence CALABRIA [florence.calabria@irtsmontpellier.fr](mailto:florence.calabria@irtsmontpellier.fr)

## A. INSCRIPTION A LA FORMATION

---

1. Téléchargez le dossier d'inscription :

<https://www.faire-ess.fr/technicien-en-intervention-sociale-et-familiale>

! Ce dossier est à rendre au plus tard **Vendredi 19 novembre 2021** à :

**IRTS Montpellier – SISSAB TISF**  
1011 rue du pont de Lavérune - CS 70022  
34070 MONTPELLIER CEDEX 3

**Tout dossier incomplet ne sera pas traité**  
**Merci d'être attentif et de prendre le**  
**temps de le renseigner.**

## B. SELECTIONS SUR DOSSIER conformément à la dernière Faq du 19/04/21

---

Coût de la sélection sur dossier : **60 € comprenant** :

- **35 euros : frais de dossier**
- **25 euros : étude de dossier**

Modalités à suivre :

1. **S'inscrire en ligne** sur notre site web : [www.faire-ess.fr](http://www.faire-ess.fr)

! Le login et le mode de passe vous permettront de suivre le déroulement de la sélection. Ils sont votre moyen d'information.

2. **Payer en ligne vos frais de sélection**, soit 60 euros, **et envoyer ou/et déposer votre dossier** de sélection à L'IRTS de Montpellier (adresse en haut du document)

## C. CONFIRMATION DE L'INSCRIPTION D'ENTREE EN FORMATION

---

**1/Vous êtes sur la liste des admis :** merci de confirmer votre inscription **par retour de mail** dès réception du courriel qui vous sera envoyé à l'adresse suivante : [florence.calabria@irtsmontpellier.fr](mailto:florence.calabria@irtsmontpellier.fr)

- **Dès réception de votre confirmation avant le 29/11/2021, vous recevrez la lettre d'entrée en formation pour le 6/12/2021.**
  
- **Sans réponse de votre part au 29/11/2021, vous ne ferez plus partie des effectifs TISF 2021.**

**2/Vous êtes sur la liste complémentaire :** vous serez contacté(e) en cas de désistement d'une personne admise, par ordre de mérite.

De plus concernant les Places financées par la Région, *vous devez vous acquitter de **170 euros** de droits d'inscription pour valider votre inscription.*

Vous pouvez demander un report pour votre rentrée en formation : pour ce faire, merci d'envoyer, sous huitaine, un courrier expliquant les raisons de votre report à :

**Madame la Directrice de l'IRTS MONTPELLIER**  
**1011 rue du pont de Lavérune - CS 70022 34070 MONTPELLIER CEDEX 3**

Une réponse à votre demande de report vous sera adressée.

# PROCEDURE DOSSIER D'INSCRIPTION TISF

**RENTREE Décembre 2021,**  
*sous réserve du nombre de candidats*

1. INSCRIPTION	
Avant le 19 NOVEMBRE 2021	Je télécharge le dossier d'inscription
Mardi 13 Juillet et le Mardi 9 novembre, de 14h à 16h (au sein de l'IRTS)	Info collective
<b>19/11/ 2021</b>	<b>Clôture des inscriptions</b>
2. Sélection	
<b>Novembre 2021</b>	<p><b>Sélection uniquement sur dossier</b></p> <p>Tous les candidats inscrits à la sélection TISF rentrée Décembre 2021 devront passer une sélection sur dossier</p> <p><b>C'est l'unique épreuve de sélection sur dossier</b></p>
3. R é s u l t a t s	
le 26 novembre	<p>L'I.R.T.S. soumet les résultats à <b>la commission d'admission</b> qui arrête la liste des admis et la liste complémentaire.</p> <p>Les résultats sont envoyés par mail aux candidats.</p>
Le 29 novembre 2021	<p>Le/la candidat est déclaré admis. Dans ce cas, il/elle doit confirmer son inscription à la formation en envoyant un chèque de scolarité de 170€ et une photo d'identité.</p> <p>Le/la candidat est sur liste complémentaire : il/elle sera donc informé dès que des désistements le permettront. Dans ce cas, il faudra confirmer son inscription à la formation.</p>
Lundi 6 décembre 2021, 9h	Rentrée des étudiants admis en formation